



Centre  
National  
de la  
Recherche  
Scientifique

**M**ÉTROPOLE DU GRAND PARIS  
MISSION DE PRÉFIGURATION

université  
Paris Ovest  
Nanterre La Défense

Economix

UMR 7166 CNRS-Université de Paris X

**ETUDE SYNTHETIQUE SUR LES FORCES ET FAIBLESSES  
DE LA FUTURE METROPOLE EN MATIERES ECONOMIQUE ET D'EMPLOI**

**MISSION DE PREFIGURATION DE LA METROPOLE GRAND PARIS**

**RAPPORT**

**Denis Carré**  
[denis.carre@u-paris10.fr](mailto:denis.carre@u-paris10.fr)

23 septembre 2015

*Université de Paris Ovest, Nanterre, La Défense - Bâtiment G*

**200, avenue de la République 92001 Nanterre Cedex – France – Tél. : 33 (0) 1 40 97 59 07**



## SOMMAIRE

1. Introduction
2. Les performances paradoxales des territoires d'Ile-de-France
  - 2.1. Une économie caractérisée par une forte productivité
  - 2.2. ... mais qui pourrait faire mieux en matière d'emploi
  - 2.3. Les performances métropolitaines également à nuancer
3. Des forces structurelles et des fragilités tendanciennes
  - 3.1. Un défaut de coordination !
  - 3.2. Sources et illustrations de ce défaut de coordination
  - 3.3. Un système productif dual : Les difficultés rencontrées par les PME - PMI
4. Les politiques en œuvre
  - 4.1. Des politiques en faveur du développement économique et un accompagnement limité de la population des entreprises
  - 4.2. Le projet du Grand Paris Transport
  - 4.3. Une insuffisante mise en œuvre de « politiques systémiques »
5. La Métropole du Grand Paris, une hyper densité pourquoi faire ?
  - 5.1. Quelle problématique ?
  - 5.2. Une dynamique de l'emploi paradoxale !
  - 5.3. Un territoire de spécialisations
  - 5.4. La MGP et son rayonnement productif au sein de la région et au delà
  - 5.5. Les territoires de la MGP : le principe de proximité

Eléments de conclusion

Bibliographie

Annexes

## PREAMBULE

Le lien entre le territoire et la dynamique des firmes est aujourd'hui au cœur de nombreux débats (Gallois) et prend avec les concentrations métropolitaines une dimension nouvelle, supplémentaire essentielle en particulier pour la Métropole du Grand Paris. Ces territoires, et la MGP ici, doivent en effet penser l'efficacité globale de leur périmètre mais également du point de vue des territoires constitutifs et de leur région à travers les multiples interrelations.

Or, nous devons convenir que nous connaissons assez peu la nature et l'ampleur de ces multiples relations et interrelations entre les territoires et la nature des vecteurs. Si l'analyse spatiale nous suggère l'existence de « corrélations » entre croissance ou repli de territoires à « proximité », elle ne permet guère en revanche d'en repérer les mécanismes et partant les possibles actions d'accompagnement.

En se focalisant essentiellement au niveau de la « production » de cette Valeur Ajoutée, on considère que la sur densité qui caractérise ces métropoles et la MGP en particulier, au regard de celle de la région dans son ensemble, constitue un facteur majeur du point de vue du développement économique. Toutefois, et nous y reviendrons, la concentration de ressources peut être également facteur d'engorgement, de moindre efficacité.

*La question posée est donc en quoi la Métropole du Grand Paris est-elle en mesure de favoriser une meilleure efficacité ? Quel peut être son apport ? Sa valeur ajoutée ? Pour elle-même mais également du point de vue de ses territoires « périphériques » ?*

## 1. INTRODUCTION

La question de la place, de la fonction, de l'enjeu de la Métropole du Grand Paris est abordée ici essentiellement au niveau de son impact sur l'efficacité de l'éco-système productif, de la dynamique des entreprises. On ne s'intéresse donc pas aux autres dimensions constitutives des prérogatives des Métropoles même si, bien évidemment, il est difficile d'isoler une des dimensions compte tenu des interdépendances entre développement économique, aménagement, transport ou autre emploi. En revanche, si l'entrée est donc celle du développement économique, on insiste beaucoup sur le fait que cette économie est plurielle du point de vue des acteurs - et en tout premier lieu des petites et moyennes entreprises<sup>1</sup> - et traversée par des choix stratégiques contrastés sinon opposés. Il en va ainsi de la question de la spécialisation des territoires.

Ceci étant, ce travail vise à fournir des éléments de réponse sur le point de voir en quoi la Métropole du Grand Paris (MGP) favoriserait une dynamique économique supérieure (la « plus-value métropolitaine ») et à quelles conditions. Pour ce faire, il s'agit de :

1/ revenir sur la question des performances paradoxales du système productif francilien et les facteurs interprétatifs mis en avant. Il s'agit, à côté de tendances globales, d'indiquer ce que l'on peut qualifier de complexité du système productif régional, le dualisme en premier lieu qui caractériserait le fonctionnement de ce système.

2/ fournir une analyse critique de l'action publique en matière d'accompagnement du développement économique de la métropole et des pistes d'évolution susceptibles de lever certaines contraintes affectant en particuliers les entreprises petites et moyennes et d'exploiter de manière plus efficace encore les importantes dotations dont disposent les territoires de la future métropole.

3/ définir et souligner la spécificité de la Métropole au regard de la région et les conséquences en termes de performances, d'enjeu (contraintes et avantages). En schématisant, l'entité métropolitaine présenterait à la fois des avantages supérieurs (associés à la concentration de ressources et entreprises) mais aussi un territoire où les contraintes de fonctionnement en particuliers pour les PME sont sans doute les plus fortes, avantages et contraintes résultant de cette hyper proximité entre les multiples acteurs et ressources.

A ce sujet, nombre d'économistes considèrent que la spécialisation (et son renforcement) peut être un facteur positif dans la performance des territoires. C'est d'ailleurs un des facteurs soulignés à propos des « territoires stratégiques du GP » et des Contrats de Développement Territoriaux ; et de citer le quartier de la Défense, le plateau de Saclay, le territoire du cinéma, la Vallée scientifique de la Bièvre, etc.

---

<sup>1</sup> On ne peut se satisfaire de considérer le « monde économique » comme un tout homogène, uniforme. Fondamentalement, celui-ci est constitué d'entités de caractéristiques et performances différentes. On note en particulier que les contraintes associées à la localisation divergent beaucoup selon qu'il s'agit de petites ou de grandes entreprises. Il paraît donc excessif de considérer par exemple que « le monde économique » serait plus ou moins très en faveur de la MGP.

On considère également que les Métropoles constitueraient une source d'efficacité et de dynamisme à travers les relations aux autres territoires de la région et au-delà. On admet que la dynamique métropolitaine doit favoriser un processus de diffusion d'activités et de richesses, doit exercer un effet d'entraînement sur les territoires « périphériques » de la région et au delà (dynamique inclusive). Une large partie de ces processus relève des relations au sein du système productif à la fois à travers des relations marchandes mais aussi des coopérations d'orientation verticale ou / et horizontale. On rappelle également les relations économiques et financières constitutives des interdépendances entre territoires.

4/ Préciser les implications en matière de politique au regard des territoires constitutifs, répartition des rôles en particulier du point de vue des politiques en direction des entreprises. Il s'agit là de réfléchir au rôle des territoires, intercommunalités, quant à leur rôle d'intermédiation, de valorisation de leur relation de proximité aux entreprises. Sans être ici partie prenante au débat sur la conception « intégrée » ou au contraire plus « décentralisée » de l'organisation des pouvoirs métropolitains, il nous paraît par contre, en matière de politique économique, dirigée vers ce monde de la PME, de l'intérêt des actions en faveur de la « valorisation » des relations de proximité.

**Sur le plan méthodologique**, l'analyse est menée à partir de l'exploitation de l'ensemble des documents, publications etc. disponibles ; elle mobilise entre autre tout un ensemble de travaux que nous avons réalisés sur cette région et ses territoires constitutifs. Ces travaux sont basés sur une triple littérature, analytique, institutionnelle et statistique. Elle rappelle en particulier les lectures divergentes des facteurs de développement économique mais surtout les conséquences sur le plan des interventions des acteurs publics.

Cette étude fait appel également à un traitement de l'information statistique de l'emploi<sup>2</sup>.

Il n'est pas en revanche envisagé de traitement statistique au niveau des établissements et des entreprises, compte tenu du temps et des ressources<sup>3</sup> mis en œuvre.

A travers les études disponibles et nos propres travaux, nous appliquons l'analyse structurelle – résiduelle afin de dégager la « dynamique spécifique » de ce territoire métropolitain, au regard de la dynamique régionale. Au-delà du constat, l'intérêt est de susciter débats et échanges.

Enfin, ce rapport cristallise les multiples contacts, colloques, échanges, rencontres, séminaires que nous avons eu avec les différentes institutions, organisations, etc.

---

<sup>2</sup> Les données d'emploi sont disponibles à des niveaux locaux et infra régionaux, ce qui n'est pas le cas de la valeur ajoutée.

<sup>3</sup> Nous débutons par ailleurs un travail statistique sur l'ensemble des métropoles, hormis la Métropole du Grand Paris. Il s'agit de traitements réalisés à partir des données d'entreprises et d'établissements sur l'ensemble des composants de la base compétitive soit plusieurs centaines de milliers d'unités élémentaires.

## 2. LES PERFORMANCES PARADOXALES DES TERRITOIRES D'ILE-DE-FRANCE

L'analyse synthétique menée ici des forces et faiblesses de la région Ile de France et de ses territoires privilégie l'entrée par les performances dont rend compte une abondante documentation et littérature.

Traditionnellement, les économistes s'intéressent aux performances des territoires, des régions ou espaces urbains à partir de deux critères, le premier relatif à l'emploi et sa croissance (Acs, 2002), le second à la productivité du travail (OCDE, 2010). Mais d'autres critères méritent également d'être retenus dès lors que les objectifs de développement intègrent des dimensions sociétales et environnementales, de même, en ce qui concerne les ressources en matière de recherche et innovation et leurs résultats et impacts.

### **2.1. Une économie caractérisée par une forte productivité**

Les travaux comparatifs sur les performances des territoires, des régions en particulier, (Mélo, 2009) concluent en la sur efficacité des régions les plus denses. Les travaux sur les régions françaises vont dans le même sens (Combes et al).

Les motifs sont bien connus ; au moins jusqu'à un certain seuil, la concentration d'acteurs, d'entreprises permet de favoriser les échanges, démultiplie l'information, favorise la spécialisation, etc..

L'avantage intrinsèque des métropoles tient alors à la concentration des ressources et des acteurs qui favorisent la production d'un ensemble davantage que l'on qualifie d'effets d'agglomération. Cette densité favorise à la fois les échanges, la circulation des informations, la diffusion des savoirs, et participerait par là à produire des richesses supplémentaires et réduirait les coûts de transaction etc. Les constats empiriques comparatifs confirment tendanciellement la réalité de ces mécanismes à travers des performances économiques ou technologiques différenciées selon le degré de concentration ou la densité en emploi ou en entreprises des territoires.

Les conclusions sur les dynamiques de l'emploi sont plus nuancées (Cf. Annexe 3) dans la mesure où selon les trajectoires de croissance (Camagni, 1984), les contraintes de productivité peuvent se traduire par des dynamiques de l'emploi plus ou moins fortes. Nous y reviendrons car ceci est très problématique pour l'Ile de France.

Les différents constats statistiques (Insee) et travaux économétriques (Combes et al. 2012 ; Barbesol, Briand, 2008) soulignent la surproductivité de la région au regard des autres régions.

« En raison notamment de la progression des activités de services à haute valeur ajoutée et des emplois supérieurs, Paris-petite couronne a vu son PIB par emploi connaître une forte progression (+ 37 % en dix ans contre + 28 % au niveau national). En moyenne, un emploi du centre de l'agglomération parisienne génère, en 2005, une valeur ajoutée supérieure de 41 % à un emploi moyen situé sur le reste du territoire français.

Ce fort accroissement de la productivité du travail de Paris-petite couronne est également dû

au moins en partie à un rythme de création d'emplois plus faible qu'au niveau national (cf. ci-après). Il n'en reste pas moins qu'au cours des dix dernières années le centre de l'agglomération s'est affirmé comme espace de concentration des activités et des emplois générant une forte valeur ajoutée (CROCIS, 2008) ».

Tableau 1 : PIB par emploi en €

	Paris petite couronne	Ile-de-France	France
1995	71 076	67 311	53 916
2005	97 175	89 097	69 075
Évolution	+ 37%	+ 32%	+ 28%

Source : Crocis à partir Insee / Eurostat

Les entreprises franciliennes obtiennent, en moyenne, une productivité supérieure à leurs homologues en raison de phénomènes d'agglomération produits par la concentration et la densité des acteurs qui favorisent à la fois les échanges, l'information, l'innovation, des services spécialisés, etc..

« Il faut souligner à ce sujet que malgré la faible croissance des emplois, la poursuite de la croissance du PIB de Paris-petite couronne n'a pu être rendue possible que grâce à la spécialisation croissante du centre de l'agglomération dans les activités de services à haute valeur ajoutée (activités financières, conseil, services informatiques...) concomitamment à la progression des emplois de cadres et de « fonctions supérieures ». Ces mutations sectorielles et fonctionnelles ont ainsi contribué à générer des gains en termes de productivité du travail (Cf. Annexe 4). Néanmoins, ces derniers se sont réalisés au détriment des emplois moins qualifiés et des activités à moins forte valeur ajoutée dont le dynamisme s'est reporté sur les espaces périphériques » (Crocis, 2008)

De plus, cette sur-efficacité pourrait être pour certains supérieure encore pour les territoires franciliens (en deçà de la « frontière » et les évaluations du SGP indiquent qu'il existerait de possibles accroissements des économies d'agglomération.

## 2.2. ... mais qui pourrait faire mieux en matière d'emploi

L'économie francilienne est à la fois très efficace en matière de productivité et parallèlement en retrait en ce qui concerne la dynamique de l'emploi (et de la VA). Les études réalisées depuis plusieurs décennies (Apur, 2005 ; Avakian, 2005, Redor, 2010, etc.) soulignent que la dynamique de création d'emploi est en deçà du potentiel régional<sup>4</sup>. En d'autres termes, la croissance globale est inférieure à ce qu'elle devrait être compte tenu du poids relatif des secteurs d'activités économiques.

La dynamique relative de l'emploi est mesurée à partir de l'analyse Structurale-Résiduelle ; celle-ci permet d'estimer la part d'une évolution imputable à des dynamiques sectorielles globales, et ainsi de distinguer la part liée à une dynamique locale spécifique. L'effet local mesure la croissance indépendamment donc du profil du portefeuille d'activité. Un effet local

<sup>4</sup> A un moindre niveau, il en est de même en ce qui concerne la croissance de la valeur ajoutée (Cf. Annexe6)



positif rend donc compte de la capacité des différents acteurs locaux à mobiliser plus efficacement les ressources / dotations locales qu'elles soient technologiques, productives, sociales, infrastructurelles, etc. Cette situation peut être interprétée comme la capacité de ces différents acteurs à mieux se coordonner, à développer des coopérations et, par conséquent, à améliorer la performance du territoire.

#### **Effet local et croissance de l'emploi (analyse shift – share)**

Pour mesurer la variation relative de l'emploi on mobilise la méthode « structurelle – résiduelle. Celle-ci permet d'apprécier « l'écart de croissance » dû aux particularités locales après avoir tenu compte du profil des activités économiques. Cette méthode, utilisée en particulier par l'Insee, permet de mesurer les avantages retirés de la localisation.

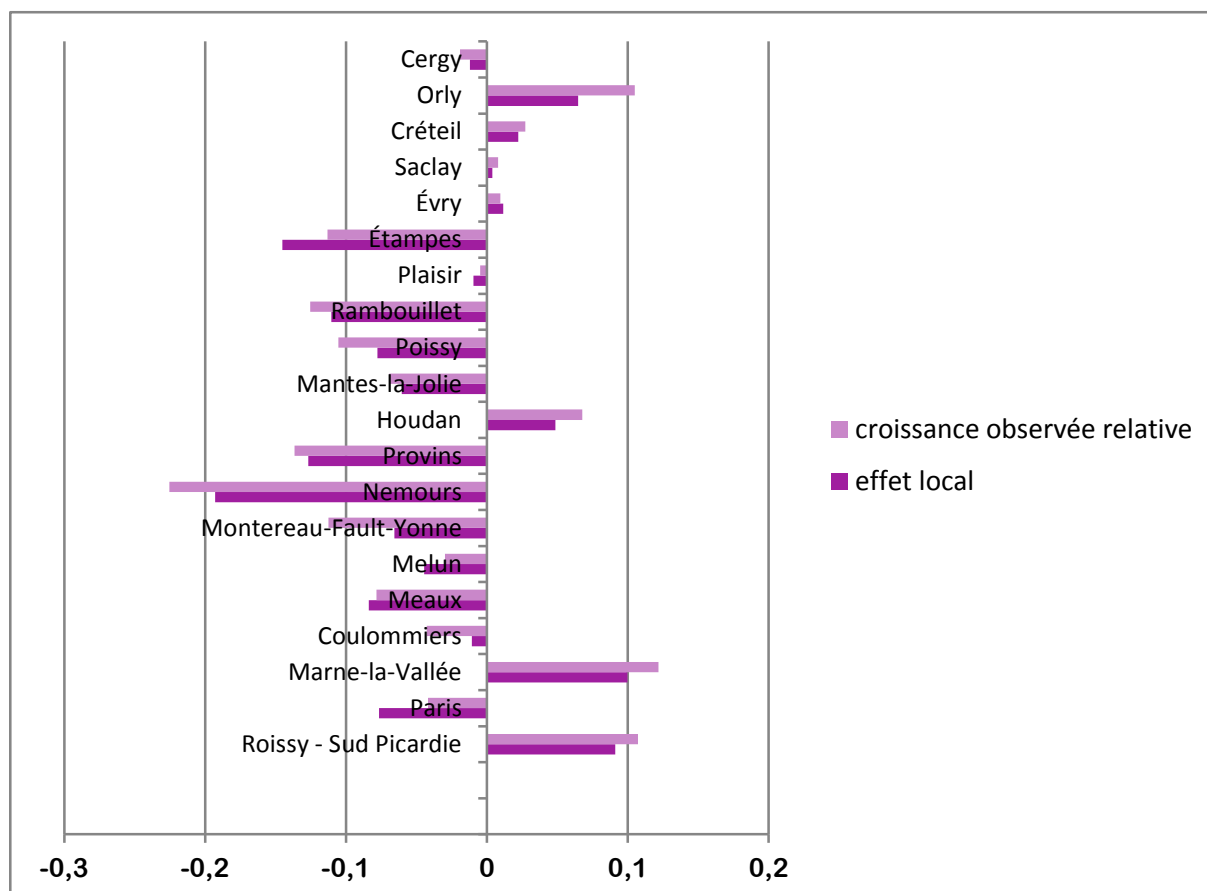
Pour l'Île de France, cette croissance relative est négative alors que la croissance structurelle est, elle, très positive. Ceci signifie que le tissu économique francilien est composé principalement de secteurs en croissance et de fait si chaque secteur d'activité économique avait connu une croissance identique à la croissance nationale, ce territoire aurait dû connaître une croissance supérieure.

Si l'industrie connaît un recul plus fort qu'ailleurs, la création d'emploi dans les activités de services est inférieure à ce qu'elle est ailleurs.

Cf. Annexe 1

Celle-ci, est très largement inférieure à ce que son potentiel permettrait ; cet effet propre, constaté depuis des décennies, traduit un recul relatif / et ou absolu de nombre d'activités de l'industrie mais également des services. Cette trajectoire est largement partagée par nombre de territoires de la région (Cf. sur la décennie 2000)

Figure 1 : Composants des dynamiques d'emploi dans les Zones d'emploi d'IdeF (2000 – 2009)



Sources : calcul auteur à partir données Pôle Emploi

Du seul point de vue de l'emploi industriel, celui-ci a été divisé par deux depuis 20 ans. Première région française, ce repli est à mettre en parallèle avec celui observé au niveau national. Entre 1990 et 2010, près du tiers de l'emploi industriel « perdu » est dû à sa contraction en Ile de France et essentiellement Paris et la Petite couronne.

### 2.3. Les performances métropolitaines également à nuancer

D'autres indicateurs confirment également les performances économiques nuancées de cette région. Ainsi, sans néanmoins attacher trop d'importance à ce critère dont on connaît au niveau régional les limites, les flux d'échanges internationaux, le déficit commercial de la région représente une large part du déficit national (Crocis, 2014).

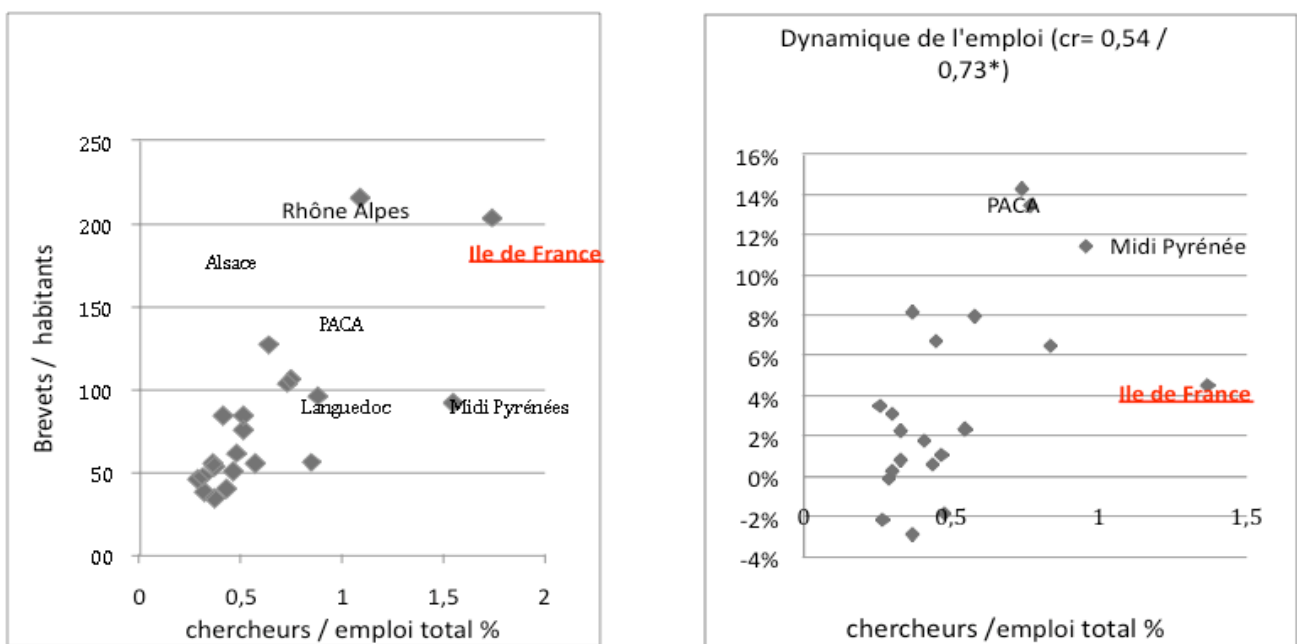
La majorité des rapports et des diagnostics souligne à la fois la première place et les points forts de la région en matière de recherche et d'innovation mais également des performances plus nuancées tant sur le plan scientifique, technologique qu'économique.

Première région française en matière de recherche – innovation (IAU, INSEE, CCI, 2014), l'Île de France, comptabilise approximativement 40% des budgets de la recherche publique et privée française et environ 6% des résultats de la recherche publique européenne (nombre de publications) et 6% de la production technologique (brevets). Le rapport sur les « Technologies – clés » (DIGITIP, 2004) indiquait que l'Île de France appartenait au groupe I pour lesquelles il y a symétrie entre les technologies et les compétences scientifiques.

Si l'on rapproche les dotations en matière de ressources technologiques des indicateurs de production scientifiques et technologiques, il existe là aussi un « gap », (Brouillat, Lung ; Prager, 2014) une moindre efficacité de la « machine à innover ». (Claudé, Girard, James *et al.*).

À titre d'illustration, les deux figures suivantes mettent en image des relations entre un « input de recherche », le poids relatif de l'emploi de recherche (mais n'oublions pas leur poids absolu) et la production de brevets d'un côté, la croissance relative de l'emploi de l'autre.

Figure 2 : les performances scientifiques régionales



Source : Carré à partir Eurostat

Sans bien évidemment tirer des enseignements systématiques à partir de ces données, le positionnement de la région est plus ou moins en retrait au regard d'autres territoires en l'occurrence Rhône – Alpes pour la production technologique, PACA et Midi Pyrénées pour la dynamique de l'emploi<sup>5</sup>.

Dans cette perspective, les pouvoirs publics insistent sur les insuffisantes collaborations entre les différents partenaires scientifiques, technologiques, industriels (Crocis, 2006 ; CCIP, 2007 ; Conseil Régional, 2012) même si la réalité est sans doute bien plus plurielle en fonction de la nature des technologies, les acteurs, grandes ou petites firmes ou encore la place des dispositifs comme les pôles de compétitivité.

Ainsi, « les PME franciliennes des services technologiques innovent moins qu'en province : les caractéristiques des entreprises, effectif salarié, secteur d'activité ou taux d'investissement, n'expliquent qu'en partie cet écart. Les relations différentes avec les acteurs de l'innovation (autres entreprises, universités, organismes de recherche...) ainsi que la moindre mobilisation des aides financières à l'innovation pourraient également expliquer ce paradoxe.

Sur un autre plan, la région capital ne paraît pas jouer suffisamment ce rôle moteur que l'on pourrait attendre d'un territoire aussi fortement doté ; au contraire, la plupart des régions limitrophes est caractérisée par une dynamique de l'emploi, elle aussi inférieure au regard de son potentiel.

En résumé, si l'on mobilise différents critères de performances et pas le seul critère de productivité<sup>6</sup>, on aboutit à mettre en évidence, et ceci sur une période longue, des performances pour le moins paradoxales (Carré, 2006), c'est à dire en retrait au regard du très fort potentiel de dotations, moyens, compétences, etc., que concentre la région Ile de France.

---

<sup>5</sup> Cette relation est explicitement celle justifiant les politiques nationales pour la croissance.

<sup>6</sup> Critère considéré par certains comme le seul critère de performance pertinent

### 3. DES FORCES STRUCTURELLES ET DES FRAGILITES TENDANCIELLES<sup>7</sup>

Première région française en matière de richesse créée, les performances économiques, sa dynamique de l'emploi, de l'Ile de France seraient néanmoins en deçà de son potentiel. Différentes lectures de ces performances paradoxales peuvent être proposées les unes autour des contraintes réglementaires ou des coûts de fonctionnement (foncier, fiscalité, etc.) qui conduiraient un ensemble d'activités économiques à progressivement disparaître au profit de nouvelles, d'autres tournées vers les insuffisances relatives aux infrastructures de transports et qui affecteraient à la fois la mobilité et la mise en relation des acteurs. Dans cette perspective, le projet du Grand Paris Express constituerait une réponse essentielle à termes. Nous y reviendrons (Cf. 4). Il ressort aussi l'idée que ces performances en demi teintes proviendraient de ce que peut qualifier de défaut de coordination. Celui-ci pourrait précipiter la destruction d'entreprises soumises aux contraintes d'adaptation.

#### **3.1. Un défaut de coordination !**

Ce défaut de coordination, que l'on constate en Ile-de-France, sans doute plus qu'ailleurs, entraîne une relative sous-exploitation des ressources qu'offre le milieu métropolitain, ce qui pénalise nombre de petites entreprises et renforce l'effet d'éviction.

Comme le rappelle « la Stratégie régionale de développement économique et d'innovation » (Région Ile de France 2011), les atouts économiques, les effets d'agglomération et les capacités d'innovation de la région sont notoirement sous mobilisés (*ibid*, p. 7).

Ceci n'est pas propre à cette région ; parmi les causes de faiblesse de la compétitivité de l'économie française avancées dans le rapport Gallois (2012) figurent la mauvaise articulation entre recherche, innovation et industrie et l'absence de solidarité au sein des filières industrielles, aggravée par des rapports distendus entre grandes entreprises et PME.

Toutefois, les différentes régions françaises ne sont pas touchées avec la même intensité par ces faiblesses organisationnelles du système productif. L'Ile-de-France est sans conteste la première concernée : le défaut de coordination entre les entreprises et entre les différents acteurs de la sphère technico productive, y est plus exacerbé et plus lourd de conséquences que dans le reste du territoire compte tenu à la fois du poids de la région (environ 30% du PIB national) et de ses responsabilités du fait de cette concentration de moyens.

Les phénomènes d'agglomération associés à cette très forte concentration de ressources ne produisent pas les économies potentielles dans la mesure où une frange importante des entreprises ne bénéficie pas de ces avantages associés. Cette sous utilisation globale se traduit aussi par des phénomènes d'éviction, la disparition de pans entiers du système productif.

---

<sup>7</sup> « [L'intercommunalité au service de la compétitivité de l'Île-de-France ?](#) », Denis Carré et Nadine Levratto Carré, D. et Levratto, N. 2012. « Le territoire francilien : forces structurelles et fragilités tendanciels » in Gillio, N. et Ravalet, E., *Comprendre l'économie des territoires*, Lyon : CERTU.

Plus qu'ailleurs, on peut observer une sorte de dualisme entre des entreprises dont les performances peuvent être largement supérieures à celles observées dans nombre de régions mais alternativement des entreprises bien plus en difficultés (Carré, Levratto, 2013a). Les PME franciliennes, notamment, sont moins visibles, moins aidées et moins insérées dans des relations de coopération que ne le sont leurs homologues de province (Claudel et al. 2010).

### **3.2. Sources et illustrations de ce défaut de coordination**

Sans parler d'économie collaborative, les entreprises, rappelons-le s'intègrent dans tout un ensemble de réseaux verticaux et horizontaux à la fois du point de vue des produits et services acquis ou vendus mais aussi du point de vue de l'information technologique, technique, économique, etc.

Si, plus qu'ailleurs, ces informations, ces ressources locales en faveur de la dynamique économique sont abondantes, (entreprises spécialisées, ressources technologiques, centres de formation, etc.) elles ne sont pas immédiatement disponibles ; pour les transformer de virtuelles en réelles (captées) encore faut-il que les entreprises satisfassent un certain nombre de conditions. En effet, les régions de forte densité comme l'Île-de-France, sont à la fois susceptibles d'offrir des ressources stratégiques abondantes mais simultanément d'en freiner leur diffusion du fait d'obstacles liés en particulier à la complexité des réseaux et au déséquilibre (asymétrie) entre l'émetteur et le récepteur.

Il ressort de ces constats une lecture très contrastée du système économique régional agglomérant d'un côté une large partie des grandes entreprises nationales et de leurs structures de décisions, de l'autre une population des petites entreprises pour beaucoup isolées, peu visibles, plus petites d'ailleurs que celles en région. On peut évoquer le principe d'un système dual (Préfecture de région, 2014)<sup>8</sup>.

### **3.3. Un système productif dual : Les difficultés rencontrées par les PME - PMI**

Il est possible de lister, sans que cette liste prétende à l'exhaustivité, un certain nombre de caractéristiques de la région qui affectent le fonctionnement des entreprises et des petites tout particulièrement.

- La première caractéristique tient à la densité du milieu économique. Cette très forte densité des entreprises rend plus difficile l'établissement de contacts et, *a fortiori*, de contacts pertinents ; une densité élevée accroît la difficulté d'identifier « l'autre » et d'être identifié par les autres. Les coordinations interpersonnelles sont, dans ces contextes territoriaux, à la fois plus limitées et plus difficiles à mettre en œuvre qu'ailleurs. Il en ressort une forme

---

<sup>8</sup> Ceci se traduit d'ailleurs par des distributions statistiques des performances de entreprises plus dispersées, une proportion plus forte de la population d'entreprises bénéficiant de performances très élevées et symétriquement une proportion également élevée d'entreprises caractérisées par des performances très faibles (sur les trajectoires de croissance, Carré, levratto, ([http://www.adcf.org/5---327-Contentuarticle.php?num\\_article=1617&num\\_thematique=4](http://www.adcf.org/5---327-Contentuarticle.php?num_article=1617&num_thematique=4))). Ceci justifie bien sûr ces mécanismes d'éviction.

d'isolement relatif des acteurs économiques qui rend plus difficile le processus d'absorption des ressources intellectuelles, des informations technologiques.

- La seconde tient au nombre d'acteurs intervenant en soutien à l'activité économique (centres techniques, organismes de conseil, réseaux d'acteurs, etc.), générateur de coûts d'accès et de traitement de l'information. Pour profiter de l'offre de ressources régionales les entreprises doivent déployer des coûts de fonctionnement et de coordination qui sont hors de portée de nombre d'entre elles.

- Paradoxalement, les entreprises bénéficient moins qu'ailleurs des dispositifs d'accompagnement : les structures de soutien (par exemple les conseillers techniques des Chambres de Commerce et d'Industrie) et les services publics territorialisés (comme ceux des services décentralisés de l'État) sont largement sous dimensionnés au regard du parc d'entreprises.

- Un autre aspect est celui de l'extrême hétérogénéité du milieu métropolitain francilien, où coexistent de grands groupes, de grands « acteurs » et une myriade de très petites entités de production et de vente. Cette situation ne facilite pas le fonctionnement au quotidien des entreprises, des PME. Il y a superposition, et en Île-de-France plus qu'ailleurs, entre de grands appareils (Etat, administration centrale, grandes entreprises, grands centres de recherche) mais aussi de grands systèmes (santé, banque - assurance, aéronautique - défense, transports, ...) et une très importante<sup>9</sup> population de petites entreprises plus ou moins inscrites dans des activités plus dispersées, moins visibles. Ces grands acteurs et systèmes ont tendance à définir le modèle relationnel qui façonne les interrelations. Si ces grands systèmes présentent une certaine visibilité, en revanche, tout un pan d'activités industrielles et de services échappe aux préoccupations des pouvoirs publics et institutions socio-économiques.

- Enfin, on évoque l'idée que les territoires ne présentent pas les mêmes traditions de coopération qui se manifestent en particulier, sur le plan économique, par le degré plus ou moins grand de relations, de réseaux entre les différents acteurs politiques, socio-économiques, entreprises, publiques – privées, acteurs de l'innovation, etc.

Nombre de travaux mettent en avant la responsabilité de la qualité des relations socio-économiques entre les différents acteurs partis prenant au développement économique. Le capital social ici, le climat d'affaires ailleurs, etc. participeraient à favoriser une meilleure coopération et produirait une sur-efficacité au niveau de la sphère productive<sup>10</sup>.

Les travaux de l'Observatoire du Dialogue et de l'Intelligence Sociale (ODIS, 2010), sur les régions françaises mettent ainsi en évidence une relation tendancielle significative entre la

---

<sup>9</sup> C'est une des particularités franciliennes, soit, comptabiliser à la fois une proportion plus élevée de grandes et de très petites entreprises

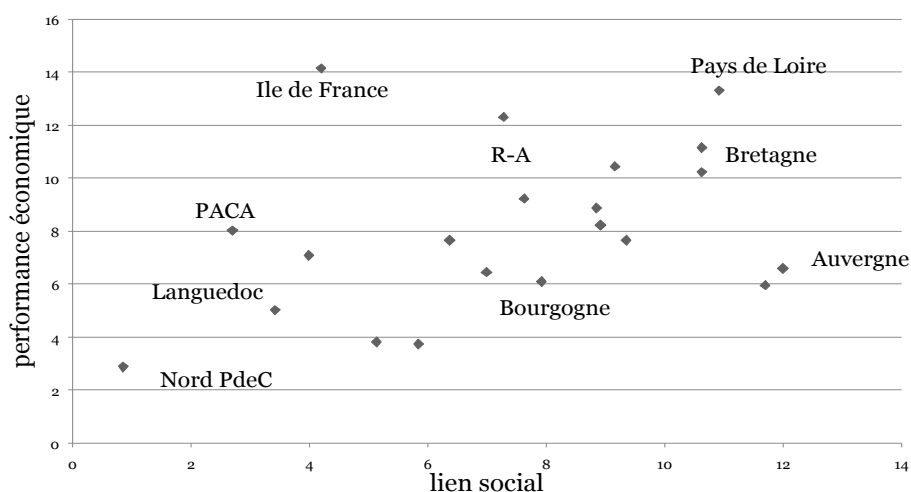
<sup>10</sup> Plus généralement, il est également possible de supposer qu'une partie des différences de performances en matière d'innovation tient à ces phénomènes. D'ailleurs, la politique des pôles de compétitivité vise à favoriser ces coopérations, considérées comme insuffisamment développées.

hiérarchie des performances économiques<sup>11</sup> des régions françaises et l'intensité du lien social<sup>12</sup>. Ce dernier critère ajoute au critère d'emploi, une batterie d'indices considérés comme l'expression de la qualité des relations sociales, de la qualité de vie, etc. La figure suivante montre à la fois une tendance positive entre performance économique et présence d'un lien social élevé mais également des situations plus excentrées.

Il situe ainsi les Pays de Loire et la Bretagne comme exemplaires de cette situation de relative convergence entre ces indicateurs ; alternativement, l'Auvergne d'un côté, PACA et l'Île de France, de l'autre, se positionnent en faveur d'une des deux dimensions, au détriment de l'autre. Enfin, plusieurs régions présentent une situation en retrait du point de vue de ces deux critères. L'agglomération francilienne constitue donc un cas excentré au regard de la tendance qui associe la qualité du lien social à la performance économique.

Cette lecture de la réalité du tissu économique francilien a été reprise dans un rapport récent du Conseil Régional (2012), pour souligner certains handicaps de cette région.

Figure 3 : Performances économiques et lien social des régions françaises



Source : calculs des auteurs à partir des données de l'ODIS (2010)

<sup>11</sup> Celui-ci agrège 12 critères de base dont le PIB par habitant, la création d'emplois, d'entreprises, les brevets déposés, la médiane des revenus, la proportion de bacheliers, etc.

<sup>12</sup> Douze mesures agrégées en particulier : divorces, suicides, affaires civiles nouvelles, pénales nouvelles, taux de délinquance, création d'associations, etc.



## 4. LES POLITIQUES EN OEUVRE

Il ne s'agit pas ici de revenir sur l'ensemble des actions économiques portées par la Région mais d'insister sur certains points susceptibles d'étayer les éléments avancés ci-après sur la MGP.

### ***4.1. Des politiques en faveur du développement économique et un accompagnement limité de la population des entreprises***

Plus tardivement que dans d'autres régions, les pouvoirs publics et institutions économiques ont pris conscience des difficultés de pans entiers de la base productive. Les véritables diagnostics sur les forces et faiblesses du système productif sont récents. Par ailleurs on peut considérer que les actions en faveur du développement économique n'ont pas bénéficié de moyens corrélativement associés aux enjeux de la première région industrielle française. à l'évidence, ce n'est bien évidemment pas de la seule responsabilité des « pouvoirs locaux ».

Dans le même sens, les pouvoirs n'ont sans doute pas suffisamment pris conscience de la réalité de cette économie duale et des difficultés des PME. Dans cette perspective, on peut pointer le rôle insuffisant des institutions dédiées au soutien aux tissus économiques locaux, telles les CCI et un relai très aléatoire des collectivités locales, communes et aujourd'hui communautés d'agglomération. Enfin, plus encore dans cette région, les actions en faveur de collectifs d'entreprises, les politiques dites « systémiques » ont été très limitées (grappes d'entreprises, clusters) et la politique des pôles de compétitivité ne permet de mobiliser qu'une frange limitée de PMI.

Il nous paraît utile ici de revenir sur deux points, le premier relatif au projet du Grand Paris Transport et tout spécialement de ces implications sur le développement économique, le second portant sur les politiques dites « systémiques ».

### ***4.2. Le projet du Grand Paris Transport***

Le propos ici est très limité et ne vise que la question de l'impact de ce réseau sur les mécanismes de concentration et de polarisation avancés et leurs conséquences en termes d'efficacité économique, d'économies d'agglomération. Il s'agit essentiellement de nous interroger sur certaines des hypothèses sous-jacentes. La première interrogation qu'il nous paraît utile de mentionner, sans bien sûr pouvoir répondre (nous ne disposons ni de l'information et ce n'est pas l'objet ici) est relative à la réalité et l'ampleur des phénomènes de mobilité des entreprises qui induirait des concentrations d'activités autour de spécialisation plus ou moins dominantes dans les territoires stratégiques et plus largement au niveau de territoires présentant aujourd'hui des avantages relatifs autour de telle activité, telle fonction ou tel produit ?

La seconde, plus intéressante ici pour la suite concerne les mécanismes mêmes plus ou moins implicites qui produiraient un surcroît de croissance via les bénéfices de l'agglomération.

Elle implique de revenir sur les bases analytiques fondant les estimations des retours sur investissements (Cf. Prager, 2013) dans la mesure où, selon les choix effectués, elles débouchent sur des divergences dans les actions en matière économique.

En schématisant certains considèrent que la concentration ou forte densité d'entreprises est suffisante pour produire de la performance alors que d'autres, alternativement, soulignent le fait que cette « proximité géographique » n'induit pas mécaniquement un tel avantage du fait de pratiques des entreprises. Et dès lors, il convient de mener des politiques incitatives. À titre d'exemples, pour les premiers, la politique des pôles de compétitivité serait peu pertinente (Duranton, ) alors que pour les seconds, elle inciterait au développement de projets collectifs de recherche et favoriserait ainsi une meilleure exploitation des ressources locales.

Les analyses précédentes sur le défaut de coordination nous place résolument dans ce second groupe. Dès lors, la réalisation de telles performances associées à la polarisation de certaines activités économiques ou fonction sur tel ou tel territoire serait d'autant pertinente qu'elle bénéficierait également « d'actions économiques locales », en particulier, des actions ou politiques de type « systémiques ».

#### **4.3. Une insuffisante mise en œuvre de « politiques systémiques »**

Si l'on admet donc que pour nombre de PME l'enjeu est celui de dépasser ces contraintes de fonctionnement liées à leur isolement (Cf ci-dessus), la question de l'insertion dans des réseaux afin de bénéficier de l'ensemble des opportunités et ressources qu'offrent ces territoires métropolitains devient donc centrale. Sous une forme ou sous une autre, il s'agit à tous les niveaux de favoriser le développement d'intermédiation. Ceci suppose à la fois les structures adéquates et des démarches contingentes à ce type de problème.

La question des structures adéquates est en fait le choix des niveaux territoires : on plaide ici pour favoriser la valorisation des relations de proximité (Cf. plus loin). La seconde question est celle de la nature même de ces actions locales.

La figure suivante rappelle ou résume les différentes « politiques » en matière d'accompagnement des firmes.

*Tableau 2 : Typologie des politiques incitatives en faveur des PME*

<b>Objectifs</b>
------------------

		Adaptation des comportements existants	Adoption de nouveaux comportements	
<b>Modalités</b>	Amélioration de la rentabilité grâce à la distorsion des prix relatifs	QI <u>Croissance individuelle</u> . Aide à l'investissement . Réduction charges sociales . Accès à la commande publique	QII <u>Efficiences organisationnelles</u> . Aides au conseil . Aide à la création . Soutien à la R&D	→ Décisions individuelles
	Incitations conditionnées par l'insertion dans un collectif	QIII <u>Mutualisation des ressources</u> . Actions collectives . Partage de coûts, d'indivisibilité	QIV <u>Compétitivité collective</u> . Soutien recherche collective au sein Pôle de compétitivité	→ Décisions collectives
		↓	↓	
		Efficience statique	Efficience dynamique	

Source : Carré, Levratto, 2011

La première classe des politiques publiques de soutien aux entreprises est définie par ses objectifs. Il peut s'agir d'adapter le comportement actuel des acteurs afin de leur permettre d'être plus performants dans la réalisation d'actions connues et déjà maîtrisées (quadrants I et III) ou de les inciter à adopter un nouveau comportement (quadrant II et IV) en remplacement d'un autre (informatisation de tâches préalablement réalisées « manuellement ») ou à introduire une véritable nouveauté dans l'entreprise (coopération avec d'autres firmes). La seconde classe opère une distinction en fonction des modalités de l'incitation, du support institutionnel : distorsion de droit public (I et II) des prix de marché ou système de récompenses conditionnelles comme pour les financements liés à des projets communs (III et IV) à plusieurs catégories d'établissements (entre PME, entre PME et grandes entreprises entre entreprises et universités, etc.).

Qu'il s'agisse des actions publiques dédiées à la croissance de la firme (quadrant I) ou des mesures en faveur de l'amélioration de l'organisation (quadrant II), elles mettent en œuvre des pratiques de réduction de prix. Toutefois, ces réductions auront des effets différents selon le milieu technologique dans lequel s'inscrivent les firmes : si les potentiels de croissance sont supérieurs dans les territoires métropolitains, les contraintes de développement le sont aussi. De même, il est fait état de contextes socio-économiques plus ou moins favorables au développement de ces politiques de systèmes, à l'approfondissement des relations interfirmes.

Et dans cette perspective, la question de la valorisation des relations de proximité est posée ; dans quelle mesure, les pouvoirs locaux peuvent-ils favoriser de telles démarches ?

## 5. LA METROPOLE DU GRAND PARIS : UNE HYPER DENSITE POURQUOI FAIRE ?

### 5.1. Quelle problématique ?

Au-delà de la question de la gouvernance, en schématisant, l'entité métropolitaine présente à la fois des avantages supérieurs, associés à la concentration de ressources et d'entreprises, mais aussi où les contraintes de fonctionnement pour les PME sont les plus fortes, avantages et contraintes résultant de cette hyper proximité et densité entre les multiples acteurs et ressources.

Quelles peuvent être alors les domaines d'actions dans cette zone hyper dense en faveur d'une amélioration de l'efficacité économique, d'une meilleure coordination des acteurs ?

Tout d'abord, en première approximation, on considère que le rôle et l'impact de la MGP n'est pas de même nature que ceux attachés aux métropoles de province. En particulier du point de vue du développement économique, la MGP s'inscrit sans doute plus modestement entre les pouvoirs régionaux et ceux dont disposent, au moins actuellement les grandes Communautés d'agglomération (Est Ensemble, Plaine Commune, etc). La constitution de territoires « stratégiques », les pôles de compétitivité, sont autant de concentrations de pouvoirs économiques et technologiques qui échappent plus ou moins aux nouveaux pouvoirs de la MGP. Il en est de même de la mise en œuvre du projet du Grand Paris Express. Et le renforcement des pouvoirs en matière de développement économique des régions paraît encore de nature à réduire la portée de l'action de la MGP. L'affirmation de son rôle en matière de localisation de zones d'activités et la notion floue « d'actions économiques » renforcent cette lecture prudente de l'ampleur de l'impact supposé de la MGP.

Toutefois, compte tenu des enjeux que constitue cette extrême concentration de ressources, de richesses, de savoirs, etc., deux lignes de forces pour l'action paraissent pouvoir être dégagées. La première concerne le renforcement et la valorisation des spécialisations de ces territoires en affirmant et au delà renforçant une multispécialisation (Annexe 2) autour des activités et fonctions de création, d'innovation, etc., dans les secteurs et filières (sous-systèmes au sens large) représentés à travers les pôles de compétitivité d'un côté, ce que l'on convient de qualifier du « luxe parisien » de l'autre.

La seconde ligne porte elle sur l'organisation de ce système productive, c'est-à-dire la qualité et densité des interconnexions entre les différents ensembles, segments, acteurs.

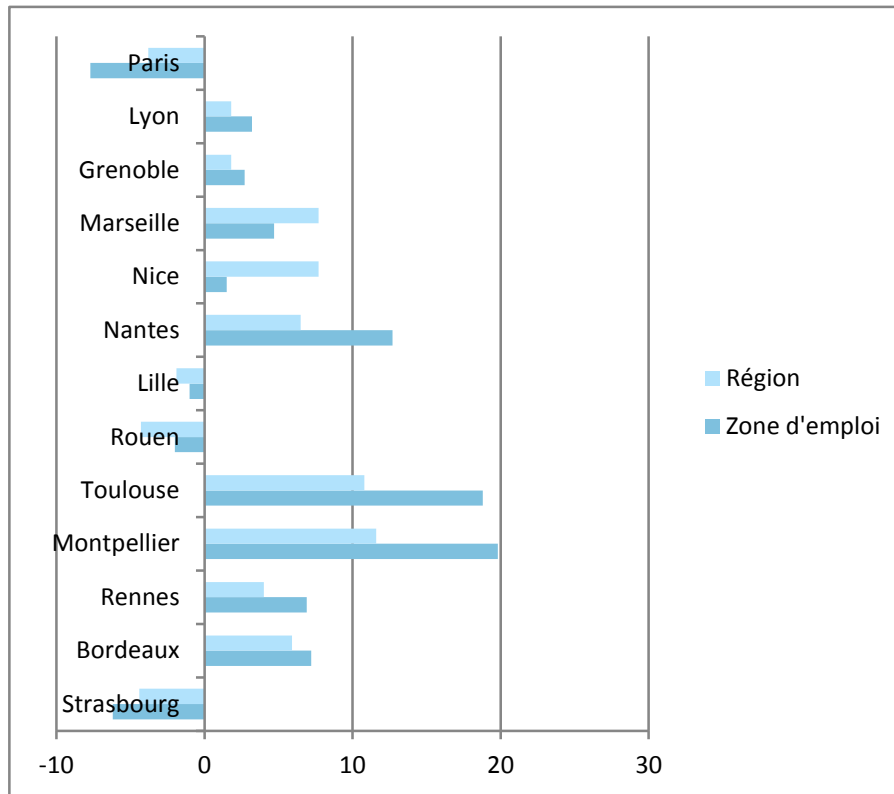
### 5.2. Une dynamique de l'emploi contrastée au regard de celle des autres métropoles !

La loi sur les métropoles est basée sur l'idée que les métropoles jouent un rôle d'entraînement dans la dynamique des territoires en particulier les territoires à proximité. La figure suivante situe la croissance relative des métropoles ainsi que celle de leur région d'appartenance.

Majoritairement, les métropoles font que mieux que leur région que celle-ci est connue une variation positive (Lyon, Grenoble, Nantes, Toulouse, Montpellier, Rennes, Bordeaux) ou bien

négative (Lille, Rouen). Alternativement, certaines font moins bien, Nice et Marseille en PACA, Paris et Strasbourg, ces dernières s’inscrivant en outre dans un contexte (relatif) négatif.

Figure 4 : Dynamique comparée de l’emploi entre les métropoles et leur région (2000 – 2009)



La dynamique de l’emploi est en tendance plus faible relativement dans le cœur de l’agglomération centrale

Ces premiers constats comparatifs entre les métropoles en région (ici saisies à travers la zone d’emploi) confirment à la fois leur dynamique relative supérieure mais aussi, alternativement, la situation en retrait de celle de Paris.

### 5.3. Un territoire de spécialisations

Nombre d’économistes considèrent que la spécialisation (et son renforcement) peut être un facteur positif dans la performance des territoires. C’est d’ailleurs une des dimensions soulignées à propos des « territoires stratégiques du GP » et des Contrats de Développement Territoriaux ; et de citer le quartier de la Défense, le plateau de Saclay, le territoire du cinéma, la Vallée scientifique de la Bièvre, etc.

L’affirmation de telles spécialisations n’a de sens que si celles-ci permettent de favoriser / renforcer l’efficacité économique des territoires concernés. Si a priori cette spécialisation peut

constituer un « facilitateur » en matière de développement des interactions entre les acteurs de l'ensemble de la base productive soit autour de l'innovation et de la production, elle doit encore être activée dès lors que l'on considère que cette seule juxtaposition est insuffisante pour enclencher de tels mécanismes de coopération.

#### **5.4. Les territoires de la MGP : le principe de proximité**

Il s'agit là de réfléchir à la place des territoires, intercommunalités, quant à leur rôle d'intermédiation, de valorisation de leur relation de proximité aux entreprises. Sans être ici partie prenante au débat sur la conception « intégrée » ou au contraire plus « décentralisée » de l'organisation des pouvoirs métropolitains, il nous paraît par contre, en matière de politique économique, dirigée vers ce monde de la PME, de l'intérêt des actions en faveur de la « valorisation » des relations de proximité (Cf. Annexe 7). Dans cette perspective, ces territoires peuvent jouer un rôle essentiel de relai dans l'accompagnement des populations de PME – PMI en particulier du point de vue de l'innovation et des comportements collectifs. La mise en œuvre d'éco-systèmes entrepreneuriaux locaux constitue une réponse aux difficultés de fonctionnement soulignées.

#### **5.5. La MGP et son rayonnement productif au sein de la région et au delà**

On considère également que les Métropoles constitueraient une source d'efficacité et de dynamisme pour les territoires « périphériques » à travers les relations aux autres territoires de la région et au-delà. On admet que la dynamique métropolitaine doit favoriser un processus de diffusion d'activités et de richesses et exercer un effet d'entraînement sur les territoires « périphériques » de la région et au delà (dynamique inclusive). Une large partie de ces processus relève des relations au sein du système productif à la fois à travers des relations marchandes mais aussi des coopérations d'orientation verticale ou / et horizontale. On rappelle également les relations économiques et financières constitutives des interdépendances entre territoires.

En résumé, la région Ile de France, et la future MGP en tout premier lieu, exercent, à travers tout un ensemble de réseaux, un véritable pouvoir sur nombre de territoires. Qu'ils s'agissent des relations de dépendances orchestrées par les grandes entreprises localisées dans la région, les débordements scientifiques et techniques ou bien encore à travers l'attractivité de ses différents marchés de produits et d'emploi, etc.

## ELEMENTS DE CONCLUSION

Tout d'abord, au regard de l'intitulé de ce rapport, nous avons essentiellement analysé les « faiblesses relatives » plus que sur les forces caractérisant cette région. Par ailleurs, comme ceci avait été énoncé dès l'introduction, le développement économique ne peut être isolé des autres « aspects » du développement *a fortiori* « durable ».

Parmi ces faiblesses, le dualisme du système productif nous paraît affecter très fortement de développement des territoires. Même s'il ne peut simplement être construit sur la seule dimension des firmes, il y a bien un pan entier de la population des entreprises qui s'inscrit dans un ensemble de fortes contraintes, de marges de liberté réduites et des outils d'intermédiation insuffisamment développés.

Ceci étant, en première « lecture », notre rapport souligne que la future MGP semblerait occuper une place « relativement réduite » sur le plan du développement économique. En effet, compte tenu du contexte régional et des nouveaux pouvoirs, compte tenu des « grands acteurs » (pôles, territoires, GP Express, ..), son impact ne pourrait qu'être que relativement (et nous insistons bien sur sûr ce caractère relatif) modeste.

Néanmoins, autour de trois axes, les interventions de la MGP nous semblent nécessaires et positives du point de vue de son territoire et du contexte régional :

- sur la question de l'accompagnement des PME – PMI la question des « politiques » d'intermédiation / systémique autour de l'innovation en particulier
- sur le problème de la spécialisation des territoires : à la recherche de nouvelles efficacités
- sur le rôle des « territoires » stratégiques ou / et constitutifs de la MGP

## BIBLIOGRAPHIE

### **1/ Sur la région Ile de France**

- APUR, 2005 « Création d'emplois et création de richesses, les déchirures des temps modernes », n°18, avril
- Avakian P., 2005. « *Un aperçu des dynamiques régionales : Une application de la méthode shift-share en Ile-de-France et dans les autres régions françaises* », Rapport CROCIS /CCIP
- Barbesol Y., Briant A., 2008. « Économies d'agglomération et productivité des entreprises : estimation sur données individuelles françaises », *Economie et statistique*, N°419-420, pp. 31-54.
- Baumont C., Boiteux-Orain C., 2006. La culture en Ile-de-France : toujours une histoire de centralité urbaine, Laboratoire d'Economie et de Gestion, Université de Bourgogne, 02/2006
- Baumont C., Carré D., 2012 «Le volet économique du Grand Paris ou quand les logiques d'agglomération et de compétitivité s'entremêlent », ASRDLF, Belfort, 9, 10, 11 juillet
- Blanc C., 2004, « *Pour un écho système de la croissance* » rapport au Premier Ministre
- Bouba-Olga O., Grossetti M., La métropolisation, horizon indépassable de la croissance économique?, disponible à l'adresse : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01078207>, 2014.
- Carré D., « Développement territorial, innovation et performances des territoires », dans Boutillier S., Forest J., Gallaud D., Laperche B., Tanguy C., Temri L. (dir.), *Principes d'économie de l'innovation*, Peter Lang, Bruxelles, p. 321-334, 2014.
- Carré D., 2006, « Les performances paradoxales de l'économie de l'Ile de France : essai d'interprétation », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°4, pp. 581-601.
- Carré D., Levratto N., *Les entreprises du secteur compétitif dans les territoires, les déterminants de la croissance*, étude AdCF, CDC, juin 2013.
- Carré D., Levratto N., « L'intercommunalité au service de la compétitivité de l'Ile-de-France ? », *Métropolitiques*, Revue électronique disponible à l'adresse : [www.metropolitiques.eu/L-intercommunalite-au-service-de.html](http://www.metropolitiques.eu/L-intercommunalite-au-service-de.html), 25 septembre 2013.
- Carré D., Levratto N., 2009. « *Éléments de diagnostic des territoires franciliens : proximité et organisation* », 6<sup>ème</sup> Journées de la Proximité, Poitiers, 14-16 octobre.
- Carré D., Levratto N., 2012, « Forces structurelles et fragilités tendanciennes du territoire francilien », in Gilliot N., Ravallet G. (Eds.) *Comprendre l'économie des territoires*, Certu.
- Catin M., Ghio S. 2001. « Concentration parisienne et dynamique des régions françaises » in Bailly A., Huriot J-M., *Villes et Croissance*, Anthropos
- Chalaye S., Massard N., *Géographie de l'Innovation en Europe – Observer la diversité des régions françaises*, La Documentation Française, travaux n° 15, Datar, 2012.
- Claudé A., Girard P., James N. *et al.*, « La Machine à innover des PME franciliennes : un rendement perfectible au regard du potentiel élevé », *Insee, Ile-de-France à la page*, n° 345, octobre 2010.
- Combes P.P., Duranton G., Gobillon L. *et al.*, « The productivity advantages of large cities: distinguishing agglomération from firm sélection », *Econometrica*, vol. 80, n° 6, p. 2543-2594, novembre 2012.
- Combes PH et Lafourcade M., 2012. *Revue de la littérature académique quantifiant les et effets d'agglomération sur la productivité et l'emploi, Rapport final, réalisé pour la*



- Société du Grand Paris*, Lot 3 Calcul des effets économiques élargis de la réalisation du réseau de transport du Grand Paris, appelés effets d'agglomération, en termes de productivité des entreprises et de PIB supplémentaire, 31 janvier
- Conseil Régional Ile de France, *Stratégie Régionale de Développement Economique et de l'Innovation*, 2012.
- Costes, N. Kopp P., Prud'homme R., 2009. « Politique parisienne des transports et accessibilité des emplois en Ile-de-France : le coût régional d'une politique locale », *Revue d'Economie Régionale & Urbaine*, 3, pp. 427-448.
- Crague G., 2002. « L'économie métropolitaine au-delà de la spécialisation sectorielle », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n°3, pp. 449 -470
- CROCIS, 2008 « Comment se porte l'économie du centre de l'agglomération parisienne ? » Cahiers du CROCIS, n°30
- CROCIS, 2007. *L'Ile-de-France parmi les régions européennes*, Cahier n° 26, septembre.
- CROCIS 2006. *Filières d'avenir: quelles sont les grandes filières techniques et scientifiques franciliennes?*, Cahiers n°17, août.
- CROCIS 2005. « *Un aperçu des dynamiques régionales* », Cahiers n° 15, janvier.
- Davezies L., 2008. « *L'Ile de France reste le moteur de la croissance et de la compétitivité française* », rapport pour l'Institut Caisse des Dépôts pour la recherche, décembre.
- Guillain R., Boiteux-Orain C., Le Gallo J., 2006, « The evolution of the spatial and the sectoral patterns of employment in Ile-de-France over 1978-1997 », *Urban Studies*, vol. 43, n° 11, 2075-2098
- Pôle emploi, 2010. « *Repères & Analyses sur la dynamique de l'emploi en Île-de-France sur la période 1999 – 2009* », dossier de Pôle emploi services, n°14, septembre.
- Pottier p., 2006. « Le dynamisme du tissu productif francilien ne profite pas aux emplois salariés », *Ile-de-France à la Page*, Insee, n°267, mai.
- Prager JC., 2013 Interview publié dans la Newsletter n°15, juin <http://www.societedugrandparis.fr/newsletter/newsletter-n15-juin-2013>
- Prager JC., 2014 « une nouvelle vision de la métropole parisienne », *Futurible*, juillet – août
- Roméra A-M., 2010. « Île-de-France : prête à rebondir ? », *Les Cahiers de l'IAU*, n°156, septembre.
- Société du Grand Paris, 2012. « Avis du conseil scientifique sur l'évaluation socioéconomique du schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris présentée dans le projet de dossier d'enquête publique du tronçon T0 », 25 octobre

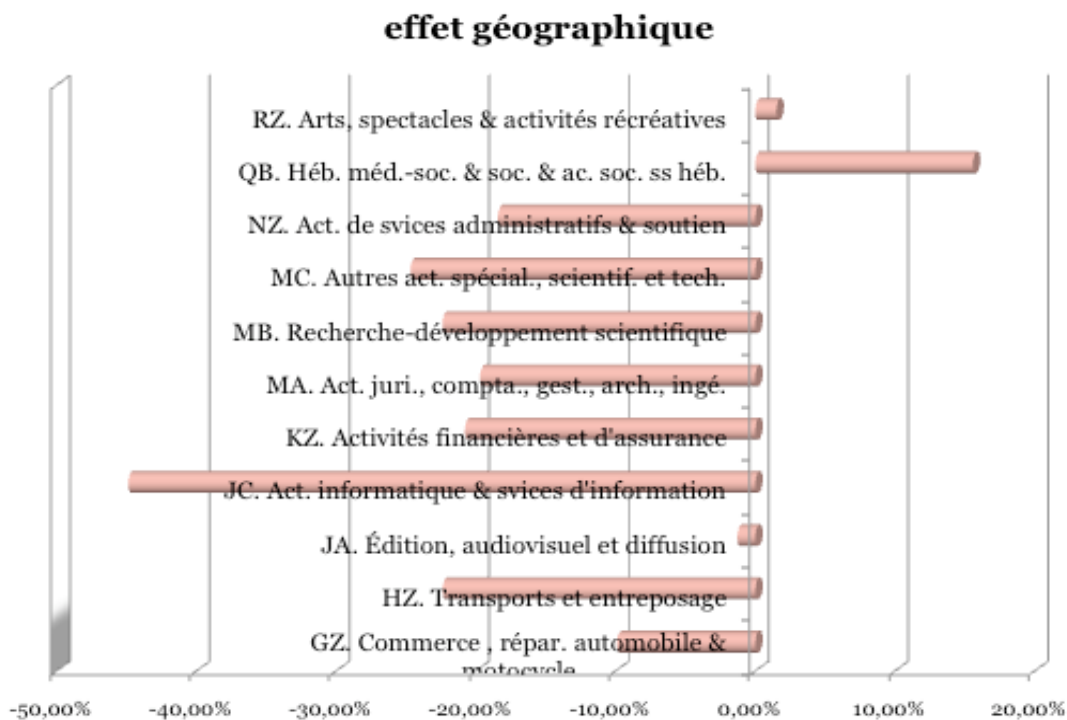
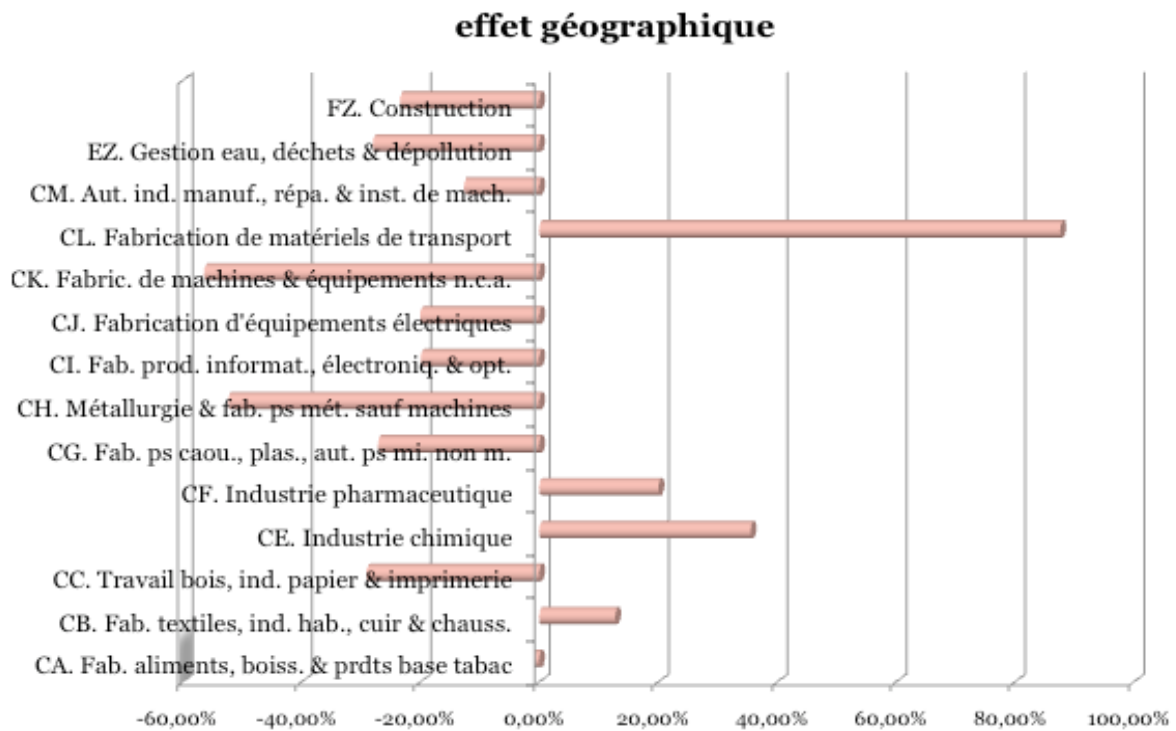
## **2/ Bibliographie générale**

- Acs Z.J., Autio E., Szerb L., « National systems of entrepreneurship: measurement issues and policy implications », *Research Policy*, vol. 43, p. 476-494, 2014.
- Audretsch D., Dohse D., 2007. « Location: A neglected determinant of firm growth », *Review of World Economics*, 143(1): 79-107.
- Barbesol Y., Briant A., 2008. « Économies d'agglomération et productivité des entreprises : estimation sur données individuelles françaises », *Economie et statistique*, N°419-420, pp. 31-54.
- Boschma R., Lammarino S., 2009. « Related variety, trade linkages, and regional growth in Italy », *Economic Geography*, 85(3), pp. 89–311.

- Bouba-Olga O., Grossetti M., La métropolisation, horizon indépassable de la croissance économique?, disponible à l'adresse : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01078207>, 2014.
- Brouillat E., Lung Y., 2010. « Spatial distribution of innovative activities and economic performances: a geographical-friendly model », *Cahiers du GRETha*, n° 2010-11.
- Camagni R., 1984. « Les modèles de restructuration économique des régions européennes pendant les années 70 », in Aydalot P. (ed.), *Crise et Espace*, Paris, Economica.
- Carré D., « Développement territorial, innovation et performances des territoires », dans Boutillier S., Forest J., Gallaud D., Laperche B., Tanguy C., Temri L. (dir.), *Principes d'économie de l'innovation*, Peter Lang, Bruxelles, p. 321-334, 2014.
- Carré D., Levratto N., « Politique industrielle et PME: nouvelle politique et nouveaux outils ? », *Revue d'Economie Industrielle*, vol. 22, n° 1, p. 47-79, 2009.
- Carré D., Levratto N. (dir.), *Les Performances des Territoires – Les politiques locales, remèdes au déclin industriel*, Le Manuscrit, Paris, 2011.
- Carré D., Levratto N., « La complémentarité des dispositifs et des effets : problème pour l'évaluation des politiques publiques territoriales ? », *Politiques et Management Public*, vol. 29, n° 2, p. 167-189, 2012.
- Carré D., Levratto N., *Les entreprises du secteur compétitif dans les territoires, les déterminants de la croissance*, étude AdCF, CDC, juin 2013.
- Carré D., Levratto N., 2011. « Dynamique des territoires, agglomération et localisation des firmes », *Innovations*, n°35, 2, pp. 183 – 207.
- Combes P.P., Duranton G., Gobillon L. et al., « The productivity advantages of large cities: distinguishing agglomération from firm sélection », *Econometrica*, vol. 80, n° 6, p. 2543-2594, novembre 2012.
- Combes P.P., 2000. « Economic structure and local growth: France 1984 – 1993 », *Journal of Urban Economics*, 47, pp 329 – 355.
- Crague G., 2000. *Économies d'agglomération : de la spécialisation à la commutation*, Thèse pour le doctorat de Sciences Économiques, École Nationale des Ponts et Chaussées, décembre.
- DATAR 2004, *La France puissance industrielle : une nouvelle politique pour les territoires*
- Doeringer P., Terkla D., Topakian G. 1987. *Invisible factors in local economic development*, Oxford University Press.
- Duranton, G., Martin P., Mayer T., Mayneris F., 2007. « Les pôles de compétitivité : que peut-on en attendre ? », rapport du Cepremap
- Duranton G., « Le rôle des clusters n'est pas bien déterminé », *La Gazette des Communes* 4/2/2008 n° 1919
- Florida R., « Entrepreneurship, creativity and regional economic growth », dans Hart D.M. (dir.), *The Emergence of Entrepreneurship Policy: Governance, Start-Ups and Growth in the US, Knowledge Economy*, Cambridge University Press, p. 39-60, 2003.
- Foray D., *Smart Specialisation: Opportunities and Challenges for Regional Innovation Policy*, Routledge, Oxon, 2015.
- Gallois L., Pacte pour la compétitivité de l'industrie française, Rapport au Premier Ministre, novembre 2012.
- Hecquet V., Lainé F., 1998. « Structures productives locales et formes d'organisation économique : une analyse typologique », *INSEE*, E9811 / H9804.
- Jacquet N., Darmon D., 2005 « *Les pôles de compétitivité* », La Documentation Française
- Krugman P., 1991, *Geography and trade*, Cambridge (MA), MIT Press.

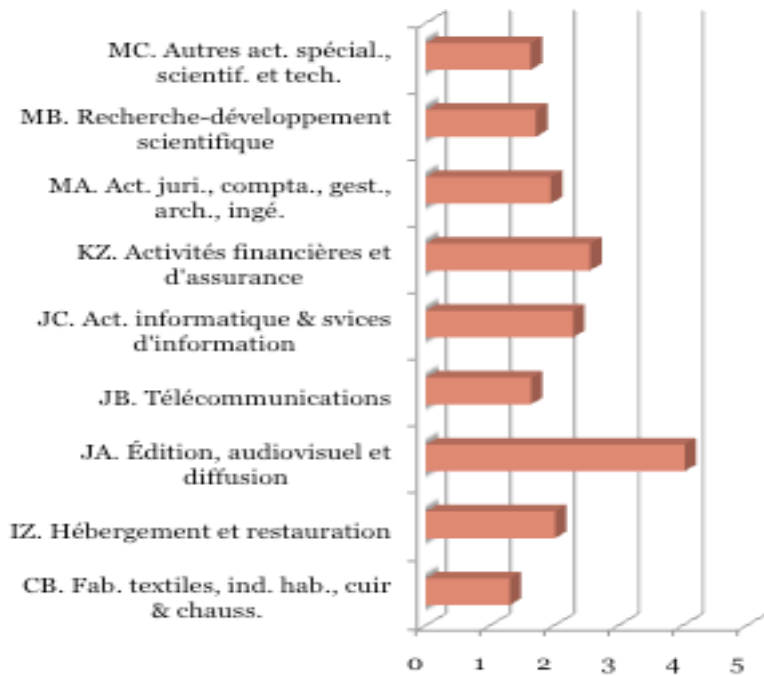
- Martin P., Mayer T., Maynerie F., 2010. « Spatial concentration and plant-level productivity in France », Preprint submitted to *Journal of Urban Economics*, september 8.
- Martin P., Mayer T., Maynerie F., 2011 « Public support to clusters. A firm level study of french « Local Productive Systems », *Regional Science and Urban Economics*, 41, pp 108-123.
- Mélo p., Graham D., Noland R., 2009. « A meta-analysis of estimates of urban agglomeration economies », *Regional Science and Urban Economics*, 39, pp. 332-342.
- OCDE *Region and innovative Policy* 2011
- OCDE *Régions et croissance: Une analyse des tendances* 2010
- ODIS, *L'état social de la France*, Paris, 2010.
- Pecqueur B., Zimmermann JB. 2004. « Introduction: les fondements d'une économie de proximités », in Pecqueur, Zimmermann (eds) *Économie de proximités*, Hermès-Lavoisier, pp. 13-41.
- Porter M., 2003. «The economic performance of regions», *Regional Studies*, 37, 6&7, pp. 549–578.
- Pottier p., 2006. « Le dynamisme du tissu productif francilien ne profite pas aux emplois salariés », *Ile-de-France à la Page*, Insee, n°267, mai.
- Prager JC., Thisse JF., 2009. *Les enjeux géographiques du développement économique*, Paris, Agence Française de Développement.
- Redor P., 2010. « Les régions françaises : entre diversité et similitudes », *La France et ses régions*, Insee.

## Annexe 1: La dynamique relative des secteurs d'activité

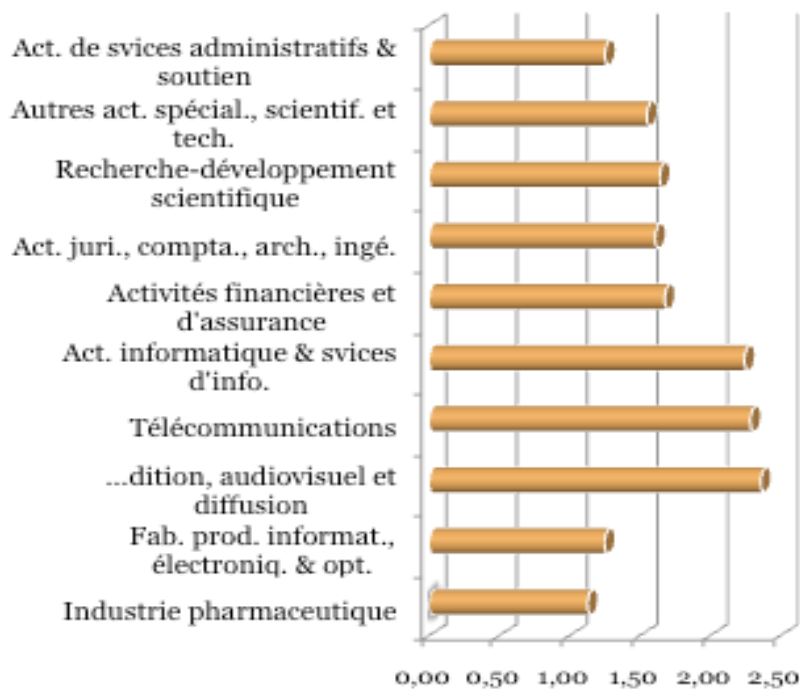


## Annexe 2 : Les spécialisations économiques de Paris et l'Île de France

### Paris Spécialisation



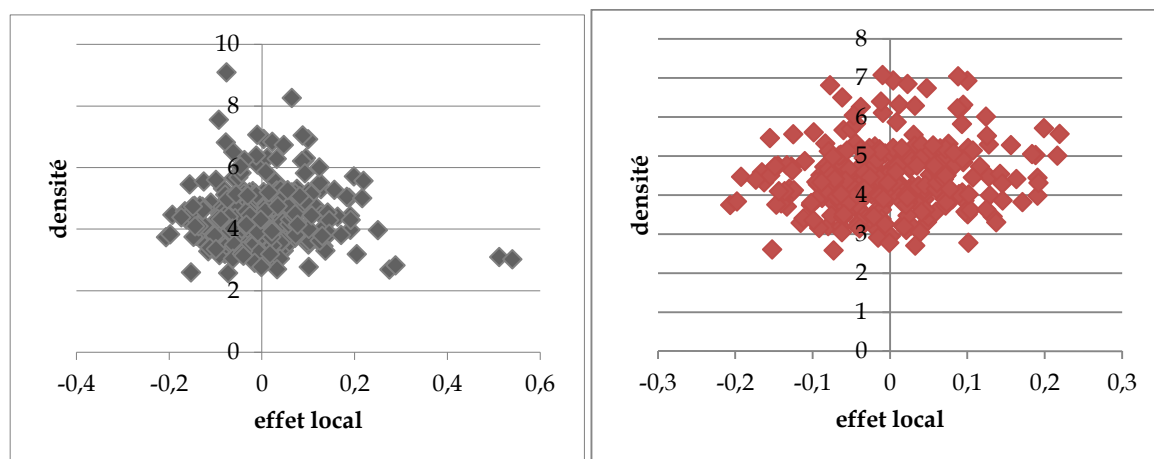
### Spécialisation de la région IdEF



### Annexe 3 Densité et croissance

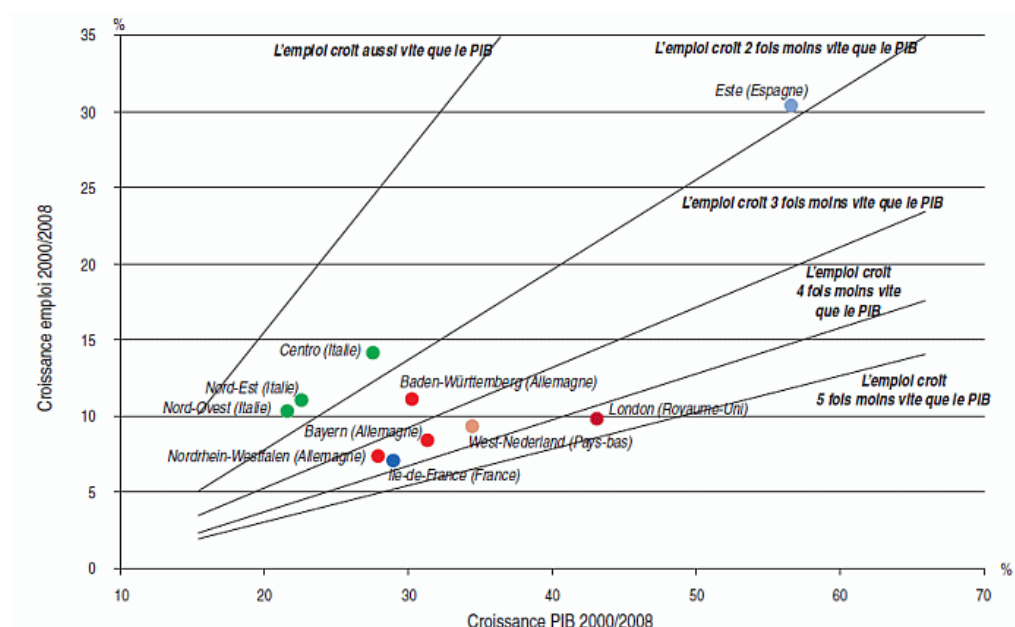
Les 304 zones d'emploi de France métropolitaine sont ordonnées selon leur densité<sup>13</sup> et la dynamique relative de l'emploi mesurée par l'effet local calculé sur la décennie 2000. La figure de droite indique une corrélation statistique significative ( $r = 0,14$ ) après l'élimination des zones d'emploi de la région Corse et de Paris. Si la densité favorise tendanciellement la performance, on observe, pour une même densité, des variations très contrastées de l'emploi.

Figure 1 Densité et dynamique relative de l'emploi 2000 - 2009



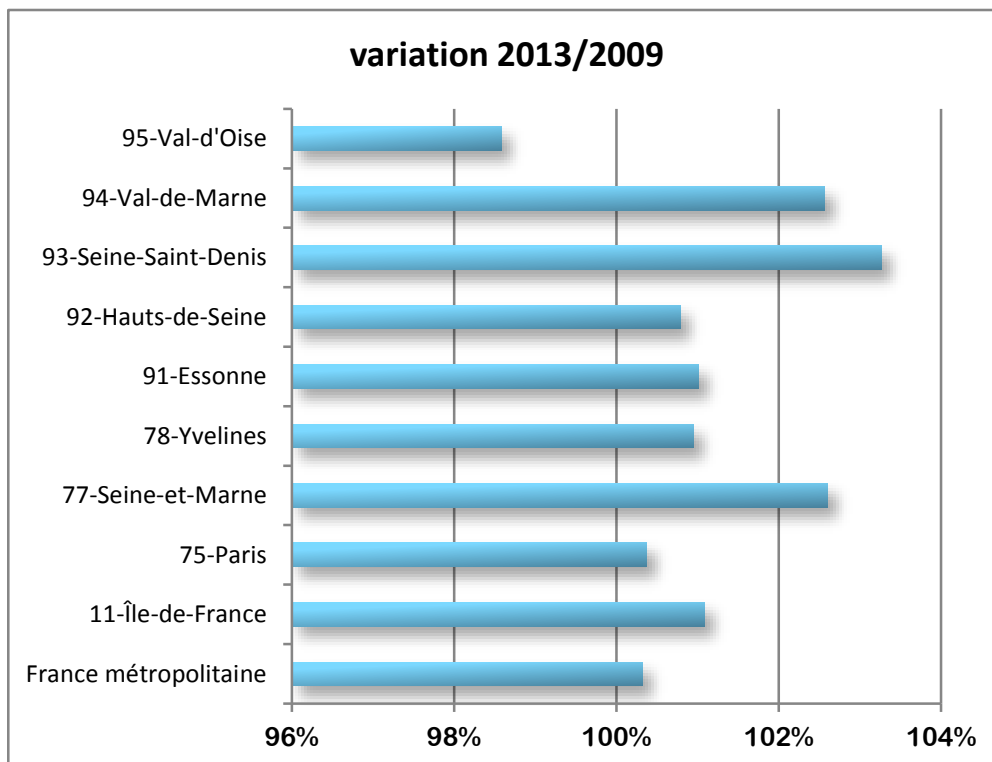
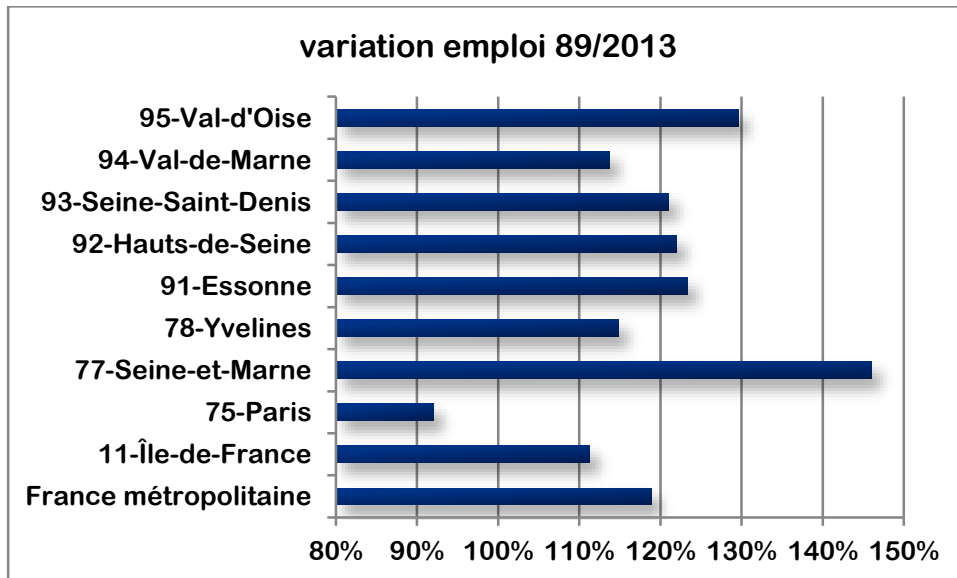
Source : Carré, Levratto 2013 (a)

### Annexe 4 : Un territoire peu créateur d'emploi



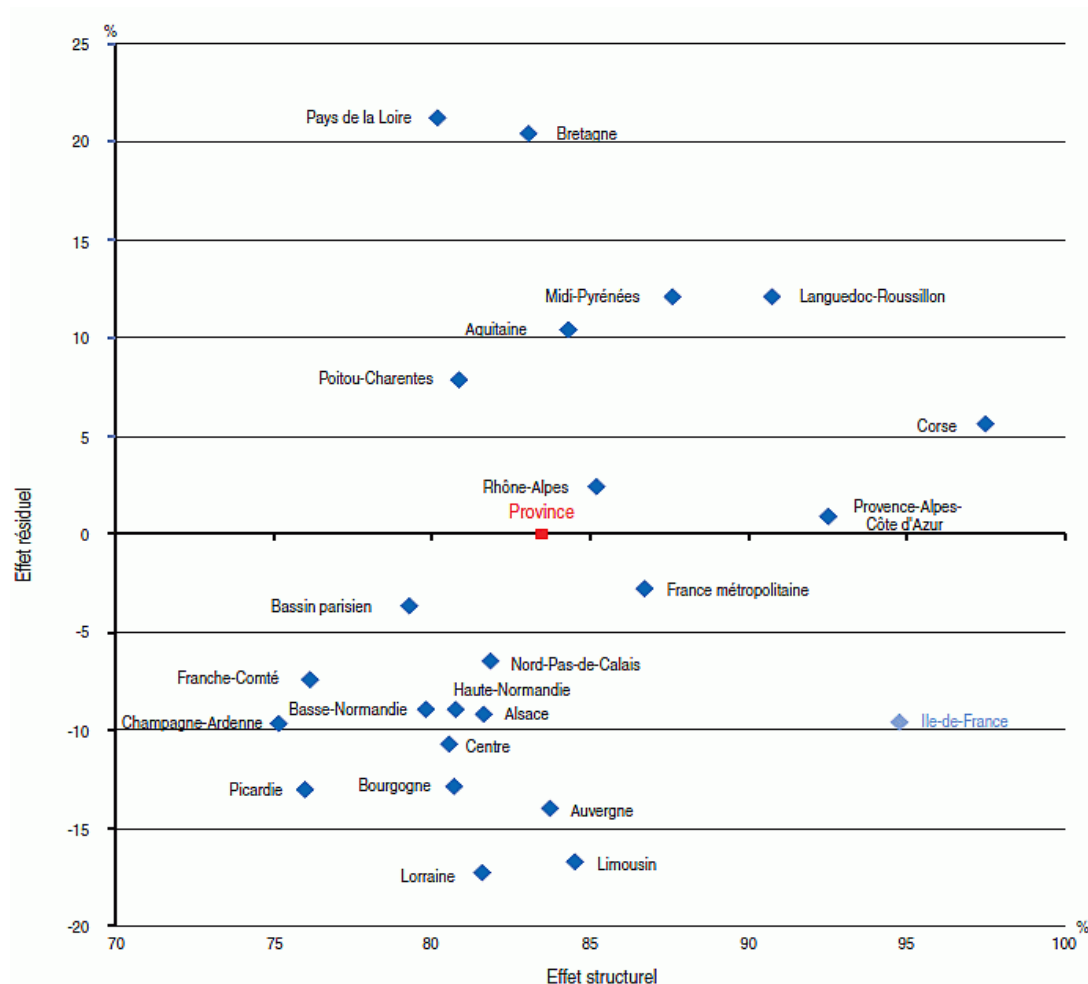
<sup>13</sup> Il s'agit du logarithme du ratio du nombre d'emploi par km<sup>2</sup>

## Annexe 5 les variations d'emplois des départements d'Ile de France



### Annexe 6 : Effets structurels et effet local

Les performances de la région I de F sont inférieures à celles attendues du fait de la spécialisation dans des secteurs à forte valeur ajoutée (1990 – 2007), Insee – Comptes régionaux





## Annexe 7 : Spécialisations dans des territoires constitutifs de la MGP

Spécialisation et concentration au sein des Communautés d'agglomération de l'Île de France

